



## Le taux d'effort

A compter de septembre 2017 la CAF demande aux communes de prévoir une tarification à plusieurs tranches pour les garderies périscolaires ou de mettre en place une facturation au taux d'effort.

La commune de Chevilley a choisi la mise en place de la facturation avec un taux d'effort.

Cela permet aux familles de payer un tarif au plus près de ses revenus.

### Comment connaître son tarif:

- 1) **Déterminer son QF caf** (période de référence janvier de l'année en cours)

**Exemple** : Pour septembre 2017 le QF de référence sera celui de Janvier 2017 sauf changement important de situation familiale reconnu par la CAF

- 2) **Appliquer le taux d'effort** qui est un quotient multiplicateur (0,3 % sur Chevilley)  
En respectant les plafonds minimum et maximum

**Exemple 1** : Vous avez un QF de 783

$783 \times 0,3\% = 2,35$       Votre tarif séance sera de 2,35 €

**Exemple 2** : Vous avez un QF de 250

$250 \times 0,3\% = 0,75$       Votre tarif sera équivalent au plafond minimum soit 0,783 € la séance

**Exemple 3** : Vous avez un QF de 1650

$1650 \times 0,3\% = 4,95$       Votre tarif sera équivalent au plafond maximum soit 3,00 € la séance

Votre facturation tiendra automatiquement compte de ce taux d'effort.

L'équipe Cigales et Grillons